

Exposition « Des seins, oui, mais pas que. »
Du 09 octobre au 04 novembre 2023
La Cour des Arts - Saint Dié des Vosges

CONDITIONS DE PARTICIPATION

À LIRE IMPÉRATIVEMENT

A. Les participants

1. Les participants à l'exposition seront obligatoirement professionnels (justificatif du n° SIRET exigé).
2. La sélection se limitera à une dizaine de participants, afin de mettre en valeur le travail de chacun et de permettre un renouvellement des propositions d'une année sur l'autre.

B. Les pièces

1. Les pièces doivent être réalisées par les participants.
2. Techniques acceptées : Art textile, verre, céramique, papier, peinture, photographie, sculpture.
3. Les pièces proposées dans le dossier d'inscription seront impérativement celles qui seront exposées ou en correspondance si elles ne sont pas encore réalisées (projet détaillé).
4. 15 à 20 pièces seront exposées (nombre modulable en fonction des dimensions des pièces).
5. Le choix du comité de sélection se fera en fonction des critères suivants.
 - Qualité de présentation du dossier de candidature qui doit être complet lors de l'envoi
 - Œuvre relevant du domaine de l'art, présentant un caractère engagé au service du thème.
 - Qualité de réalisation.
 - Gamme de prix souhaitée pour l'ensemble de l'exposition :
 - 40% de pièces à un prix public inférieur ou égal à 150 €
 - 40% de pièces à un prix vente public compris entre 151 € et 350 €
 - 20% de pièces à un prix de vente public compris entre 351 € et plus

Dans ce principe, vous pouvez, par exemple, imaginer proposer une « œuvre majeure » accompagnée d'une possibilité de reproduction papier, tee-shirt.

C. Le dossier d'inscription

1. Chaque participant présentera 3 photos représentatives du projet d'exposition et/ou croquis annotés des pièces envisagées.
2. Chaque participant doit envoyer les photos des œuvres proposées en correspondance avec le thème et les contraintes annoncées. Ces photos (au format JPEG, 300 dpi, libres de droits ou avec mention du crédit photo) doivent être accompagnées d'une fiche technique précise au format PDF ou WORD : titre, matériaux, techniques, dimensions, le prix de vente public tenant compte de la commission de La Cour des Arts (voir conditions de vente p.2).
3. Chaque participant fournit un CV d'une page recto comprenant :
 - Une photo portrait et un texte de présentation de sa démarche et de son travail autour du thème de l'exposition (5 lignes). Ce texte est destiné au public.

4. Le dossier de candidature devra parvenir aux organisateurs pour le **vendredi 01 septembre 2023 inclus au plus tard**, ce dossier tient lieu d'engagement ferme du candidat à participer à l'exposition s'il est sélectionné.





D. L'exposition

1. La présentation de l'exposition sera de la seule compétence des organisateurs qui se réservent le droit d'intervenir sur la quantité et la disposition des pièces.
2. Le participant s'engage à fournir dans son dossier d'inscription des photos de bonne qualité des œuvres présentées (format JPEG, en haute définition : 300 dpi) et accepte leur utilisation pour la promotion de l'exposition (affiche d'exposition, dossier de presse, encarts, newsletter).
3. La présence des participants est souhaitée au vernissage du 09 octobre, en présence des officiels

Les ventes seront assurées par les membres bénévoles de l'association La Cour des Arts.

4. L'organisateur prend en charge les frais d'organisation et de communication :
 - Les frais inhérents de promotion (presse, affiches, flyers, vernissage)
 - La mise à disposition du lieu et son entretien
 - Le matériel scénographique
 - Les emballages destinés à la vente
 - L'assurance en responsabilité civile pour les dommages à tiers durant l'exposition
 - Le montage, la tenue des stocks et de l'état des ventes
5. Les exposants sélectionnés prennent en charge :
 - Le transport aller-retour des pièces
 - L'assurance de leurs pièces
6. Les exposants fourniront obligatoirement des cartes de visite.
7. **Les conditions de vente** : l'organisateur encaissera le montant des transactions, et reversera à l'exposant le montant total des ventes, diminué d'une commission de 35%. La moitié de la commission sera versé à la Ligue contre le cancer.
8. Les œuvres devront être étiquetées (n° de pièce correspondant à la liste fournie, nom, prénom de l'artiste, prix de vente), l'étiquette est à positionner au verso de la pièce. Les pièces seront livrées ou déposées à La Cour des Arts entre le 01 et le 09 octobre
9. L'exposition sera ouverte du jeudi au samedi (les horaires seront définis ultérieurement.)
10. Le vernissage, en présence des officiels aura lieu le vendredi 09 octobre 2023 à 18h30, la présence des exposants est vivement souhaitée.
11. Le démontage de l'exposition se déroulera le samedi 04 novembre 2023
12. Un droit de monstration à hauteur de 750 euros sera partagé entre les artistes participants à cette exposition collective.

E. Les temps fort de l'exposition

1. Vernissage de l'exposition le lundi 09 octobre, à 18h30 à La Cour des Arts, en présence des officiels
2. Fresque participative, ouverte à tous, Samedi 14 octobre de 14h à 16h30, Place Saint Martin à Saint Dié des Vosges
3. Vente de « parties de fresque » au profit de la Ligue contre le cancer, à 16H
4. Apéritif solidaire !  
Les vendredis 13, 20, 27 octobre et le vendredi 03 novembre
Un moment de partage et de solidarité spécial Octobre Rose !  
Un temps convivial, vers ses clients, ses amis, sa famille autour d'une assiette apéritive spécialement conçue pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.
Ensemble, soutenons les combattantes, célébrons la vie et contribuons à la recherche.
Une partie des recettes sera reversée à la Ligue contre le cancer.
5. Ateliers ouverts au public les samedis 21, et 28 octobre et samedi 04 novembre de 14H00 à 16H00 - 15 euros dont une partie sera reversée à la Ligue contre le cancer

La Cour des Arts

15, rue d'Alsace 88100 Saint Dié des Vosges

06 20 43 12 12

lacourdesarts88@orange.fr